



Exemplaire à conserver par l'éleveur

Contrat pour la livraison d'œufs

issus d'un élevage respectant la charte de l'agriculture biologique

Période **Avril 2024 – Septembre 2024**



Le présent contrat est passé entre :

EARL BIODELICE
Campagne Bonsoy, chemin du Devenset 13680 Lançon Provence
Tel : 06.63.37.10.03 Siret : 832 782 791 000 12

qui s'engage à livrer les œufs commandés à l'AMAPien, désigné ci-dessous, sauf en cas de force majeure liée aux aléas du climat et de la production, et :

L'Amapien Monsieur, Madame

Adresse

Code postal : ville :

Téléphone domicile : Portable :

Courriel :@

L'Amapien est solidaire de l'éleveur dans les aléas de la production.

Lieu de distribution : Maison des associations (ou un autre lieu mis à disposition), le mardi soir, selon le même calendrier que les légumes.

Durée du contrat : contrat élaboré pour une saison agricole de 6 mois, soit **26 semaines** du 02/04/2024 au 30/09/2024

Prix de la boîte de 6 œufs : 3 € dont 0.14 € de TVA

Contrat pour :

½ boîte 39 €	1 boîte 78 €	2 boîtes 156.00 €	3 boîtes 234,00 €	4 boîtes 312.00 €
------------------------	------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Règlement : le règlement total s'effectue

- à la signature du contrat,

par chèques libellés à l'ordre de «**BIODELICE**» et datés du jour de l'engagement,

- préciser au dos de chaque chèque le MOIS d'encaissement souhaité,
- nombre de chèques :



Des semaines peuvent être neutralisées à la signature du contrat (reportées ou déduites), mais elles ne seront plus modifiées ensuite.

Les œufs non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

La distribution est doublée en cas de petits calibres.

Salon de Provence le / / 2024

Signature de l'éleveur :

Signature de l'AMAPien :



Reçu à conserver par l'AMAPien
Contrat pour la livraison d'œufs
issus d'un élevage respectant la charte de l'agriculture biologique.
Période avril 2024 – septembre 2024

Règlement intérieur :

Chaque Amapien s'engage à respecter la charte des AMAP d'Alliance Provence, et en particulier les points suivants :

- La **participation active**, suivant son emploi du temps, à l'organisation des distributions des paniers de 18H à 19h.
- La **solidarité** avec le producteur dans les aléas de production.



Des semaines peuvent être neutralisées à la signature du contrat (reportées ou déduites), mais elles ne seront plus modifiées ensuite.

Les œufs non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

La distribution est doublée en cas de petits calibres.

Distribution : chaque mardi de 18h00 à 19h00, selon le calendrier ci-dessous :

Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024	Août 2024	Septembre 2024
mardi 02	mardi 07	mardi 04	mardi 02	mardi 06	mardi 03
mardi 09	mardi 14	mardi 11	mardi 09	mardi 13	mardi 10
mardi 16	mardi 21	mardi 18	mardi 16	mardi 20	mardi 17
mardi 23	mardi 28	mardi 25	mardi 23	mardi 27	mardi 24
mardi 30			mardi 30		

EARL BIODELICEC

Campagne Bonsoy, chemin du Devenset

13680 Lançon Provence
Tél : 06.63.37.10.03
Siret 832 782 791 000 12



s'engage auprès de :

M., M^{me}

à fournir boîte(s) d'œufs par semaine selon le calendrier ci-dessus,

pour la somme de € ; au moyen de chèque(s).

Salon de Provence le / / 2024

Signature de l'éleveur :